

# **COUR SUPÉRIEURE**

(Action collective)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001010-194  
500-06-001012-190

DATE : 2 octobre 2019

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.**

---

**500-06-001010-194**

**MICHAEL ROYER**

Demandeur

c.

**CAPITAL ONE BANK (CANADA BRANCH),  
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION**

Défenderesses

---

**500-06-001012-190**

**MICHAEL FORIAN-ZYTYNSKY ET ELISABETH PRASS**

Demandeurs

c.

**CAPITAL ONE BANK  
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION**

Défenderesses

---

**JUGEMENT**

(Suspension)

---

[1] CONSIDÉRANT que le 30 juillet 2019, le demandeur Michael Royer a introduit une demande d'autorisation d'exercer une action collective dans le dossier portant le numéro 500-06-001010-194;

[2] CONSIDÉRANT que le même jour, mais postérieurement à l'introduction de la demande dans le dossier portant le numéro 500-06-001010-194, les demandeurs Michael Forian-Zytnsky et Elisabeth Prass ont introduit à leur tour une demande d'autorisation d'exercer une action collective dans le dossier portant le numéro 500-06-001012-190;

[3] CONSIDÉRANT que les deux demandes d'autorisation d'exercer une action collective visent essentiellement les mêmes parties, sont fondées sur les mêmes faits et ont le même objet;

[4] CONSIDÉRANT que les parties dans le dossier portant le numéro 500-06-001012-190 consentent à suspendre ce dossier jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne sur la demande d'autorisation d'exercer une action collective dans le dossier 500-06-001010-194;

[5] CONSIDÉRANT les principes découlant des arrêts *Schmidt c. Johnson & Johnson inc.*, 2012 QCCA 2132 et *Hotte c. Servier Canada inc.*, 1999 CanLII 13363 (QCCA);

[6] CONSIDÉRANT l'intérêt des membres potentiels et les intérêts de la justice;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[7] **ORDONNE** la suspension des procédures dans le dossiers de la Cour supérieure portant le numéro 500-06-001012-190 jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne sur la demande d'autorisation d'exercer une action collective dans le dossier 500-06-001010-194;

[8] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**

  
CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

M<sup>e</sup> Jeff Orenstein  
Me Andrea Grass  
Consumer Law Group Inc.  
Avocats du demandeur dans le dossier 500-06-001010-194

500-06-001010-194  
500-06-001012-190

PAGE : 3

M<sup>e</sup> Neil H. Stein  
M<sup>e</sup> Nicholas Chine  
Stein & Stein Inc.  
Avocats des demandeurs dans le dossier 500-06-001012-190

M<sup>e</sup> Noah Boudreau  
Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.  
Avocat des défenderesses